



Mondercange, le 26 mai 2020

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention et motion pour la séance du conseil communal du 29 mai 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 29 mai 2020 l'intervention suivante et la motion s'y rapportant que nous demandons de soumettre au vote du Conseil Communal :

Le 12 mai 2020, nous avons tous pu suivre sur les médias les informations accompagnées des plus véhémentes protestations de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable quant au stockage géologique de déchets nucléaires en région transfrontalière luxembourgeoise.

La réaction des autorités Belges, qui était des plus énergiques, ne s'est pas fait attendre. En premier lieu a été contestée la forme employée par la Ministre Luxembourgeoise qui s'est adressée au public avant de prendre contact avec les autorités Belges.

S'il est vrai que cette approche peut se discuter, il n'est pas moins vrai qu'au vu des détails se rattachant aux études en cours de réalisation par les instances Belges, l'initiative de notre Gouvernement s'avère plus que justifiée.

Aussi sommes-nous d'avis que les communes luxembourgeoises doivent agir solidairement, de préférence en se faisant représenter par le SYVICOL, pour appuyer dans la mesure du possible toutes les démarches que fera notre Gouvernement dans ce dossier.

Alors que nous sommes convaincus que les opérations lancées par le Gouvernement Belge constituent une réelle menace pour l'environnement et la santé des habitants des communes limitrophes avec la Belgique, nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins :

1) de bien vouloir nous fournir les réponses aux questions suivantes :

- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins est d'avis qu'une action commune des acteurs nationaux et locaux s'impose pour faire opposition au projet de la Belgique concernant l'implantation d'un dépôt pour déchets nucléaires à notre frontière ?
- si oui, est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins est disposé à engager notre commune à participer à toutes les actions lancées dans ce sens ?

2) de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour et soumettre au vote du Conseil Communal la motion annexée à la présente et intitulée « Contre la mise en place d'un lieu de stockage géologique de déchets nucléaires en région transfrontalière belgo-luxembourgeoise ».

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK

MOTION

Le Conseil communal...

prenant note de la prise de position de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du 12 mai 2020 quant au stockage géologique de déchets nucléaires en région transfrontalière luxembourgeoise ;

considérant que l'autorité belge pour la gestion des déchets nucléaires, dite ONDRAF (Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies), est actuellement en train de définir la politique de gestion des déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie ;

considérant que l'ONDRAF a soumis à la consultation du public l'avant-projet d'une nouvelle base légale belge intitulé « avant-projet d'arrêté royal établissant le processus d'adoption de la politique nationale relative à la gestion à long terme des déchets radioactifs conditionnés de haute activité et/ou de longue durée de vie et définissant la solution de gestion à long terme de ces déchets », ainsi que le rapport sur les incidences environnementales y relatif ;

considérant qu'une partie des zones qui pourraient potentiellement accueillir l'installation de gestion à long terme des déchets nucléaires et identifiées par le rapport mentionné ci-dessus sont proches de la frontière luxembourgeoise ;

soulignant le fait relevé par l'ONDRAF dans son rapport sur les incidences environnementales que les schistes ardoisiers, présents notamment dans la zone du synclinal de Neufchâteau dont la couche traverse le Grand-Duché de Luxembourg, ne sont que très peu étudiés de par le monde en tant que formations hôtes potentielles et qu'ils n'ont pas fait l'objet de recherche expérimentale par l'ONDRAF ;

prend note qu'une des zones à étudier s'étend jusqu'à la commune de Aubange, soit à proximité de la commune de Käerjeng ;

conscient des risques potentiels du stockage géologique de déchets nucléaires pour la santé humaine et l'environnement ;

convaincu que seul un dialogue continu et une coopération transfrontalière entre les parties concernées permettront de prendre en compte les préoccupations des régions dans lesquelles se trouvent les zones potentielles retenues ;

invite le Collège échevinal

à demander à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable d'entamer des consultations avec la Belgique conformément à l'article 7(2) de la directive européenne 2001/42/CE et à élaborer un accord commun qui permettra aux citoyens luxembourgeois de donner leur avis sur les projets en zone transfrontalière ;

à demander à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à informer régulièrement les communes concernées de l'évolution du dossier et de les inclure dès le début dans la procédure tant qu'une zone proche de la frontière luxembourgeoise fait partie des sites potentiels de stockage géologique de déchets nucléaires retenus par le Gouvernement belge.